

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 19 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoints

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, M. COLIN Hubert, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, FETET Coralie, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHJ Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

MM. SERRIER Michel, LACOTE Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEANGEORGES Sébastien est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

I- REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ECOLES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord entre la ville de Remiremont et certaines communes, dont les enfants fréquentent leurs écoles, existe depuis de nombreuses années au sujet des participations aux charges de fonctionnement, celles-ci étant actualisées chaque année du montant de l'inflation officielle et réajustables tous les 3 ans.

Le dernier réajustement datant de 2006, à compter de la rentrée 2009/2010, le montant de la participation a été fixé à **77,53 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le montant proposé.

II- DEMANDES DE RETRAITS ET D'ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC)

Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SDANC ayant, par délibération du 8/12/2008, accepté les retraits des communes de PUZIEUX et MORELMAISON ainsi que l'adhésion de la commune de CHARMES, il est demandé au conseil d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux demandes de retraits et d'adhésion précitées.

III- DEMANDES DE RETRAITS ET D'ADHESIONS AU SICOVAD

Le comité syndical du 11/12/2008 ayant accepté les retraits du Syndicat des communes de GIGNEY et ONCOURT et les adhésions de la communauté de communes CAPAVENIR, de la commune de BELLEFONTAINE, il est demandé au Conseil Municipal son avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable aux demandes de retraits et d'adhésions précitées.

IV- MONTANT DES VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire expose que, suite à la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à l'évolution de la législation funéraire, une partie concerne le montant des vacations funéraires qui, désormais, doivent être fixées entre 20 et 25 € ; les communes ayant actuellement des tarifs différents, doivent délibérer pour refixer leur tarif entre ses deux montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de fixer le montant des vacations funéraires à **20 €**.

V- AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DES BORDS DE LA MOSELLE

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres réunie le 3 février 2009 a attribué le marché pour les travaux d'aménagement des bords de la Moselle à l'entreprise COLAS pour un montant de **169 665,57 € TTC** et qu'il y aurait lieu de l'autoriser à signer les pièces du marché.

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont été inscrits lors du budget précédent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

VI- APPROBATION PROGRAMMES DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a approuvé les programmes de travaux d'investissement suivants et demande au Maire de déposer les demandes d'aides financières possibles :

- ☞ programme travaux de voirie (investissement)
- ☞ programme remplacement poteaux d'incendie
- ☞ programme travaux étanchéité réservoir eau potable
- ☞ programme travaux entretien de voirie

VII- MISE EN PLACE DE SEANCES DE CINEMA A L'ESPACE CULTUREL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- AUTORISE le Maire à engager la négociation avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR) pour l'établissement d'une convention permettant la diffusion de séances de cinéma à l'espace culturel.

VIII- CREATION SITE INTERNET COMMUNE D'ELOYES

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la création d'un site Internet et que l'adjoint à la communication ayant avancé sur ce dossier, il y aurait lieu de délibérer sur l'approbation du cahier des charges et l'autoriser à lancer la procédure de consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le cahier des charges
- AUTORISE le Maire à lancer la procédure de consultation.

IX- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE des admissions en non valeur suivantes :

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

- Exercices 2004 à 2007 pour un montant de **1 766,79 €**

BUDGET PRINCIPAL (O.M.)

- Exercice 2005 – 2006 pour un montant de **124,23 €**

X- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité pour gardiennage de l'église est allouée annuellement, que celle-ci est fixée dans la limite d'un plafond par circulaire ministérielle. Le montant pour 2009 étant de 118,02 € pour un gardien ne résidant pas sur place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) :

- FIXE l'indemnité de gardiennage de l'église 2009 à **118,02 €**.

XI- AVENANT A LA CONVENTION EPFL (POUR LE SITE TENTHOREY)

Le Conseil Municipal décide suite à l'examen de la convention, compte tenu de quelques anomalies relevées dans sa rédaction, de surseoir à sa décision d'autorisation de signature de cette nouvelle convention.

XII- PROGRAMME D' ACTIONS EN FORET COMMUNALE EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, dans l'attente de renseignements complémentaires :

- DECIDE de surseoir à l'approbation du programme d'action proposé par l'ONF pour l'exercice 2009.

XIII- AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que ces actions faisaient partie du programme électoral du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après débat et votes :

- DECIDE de mettre en place un système d'aides financières pour les particuliers, dans le cadre des économies d'énergie.

Cinq actions ayant été proposées, le Conseil se prononce sur chacune d'elle et sur les critères pour l'obtention de ses aides.

1. **Etude thermique** : pour une aide de **200 €** -
⇒ Résultat du vote : **17 pour, 3 contre et 1 abstention**
2. **Solaire thermique** : pour une aide de **150 € le m² limité à 500 €**
⇒ Résultat du vote : **unanimité**
3. **Solaire photovoltaïque** : pour une aide **de 100 € KVC limité à 300 €**
⇒ Résultat du vote : **19 pour et 2 abstentions**
4. **Géothermie** : pour une aide de **750 €**
⇒ Résultat du vote : **unanimité**
5. **Bois énergie** : pour une aide de **500 €**
⇒ Résultat du vote : **15 pour, 3 contre et 3 abstentions**

Le Conseil précise qu'en ce qui concerne ces aides les critères retenus seront :

- pour le solaire thermique, solaire photovoltaïque, géothermie, ceux du Conseil Régional ; la demande d'aide communale n'étant recevable que si le demandeur a obtenu une aide de la région avant le dépôt de son dossier.
- pour le bois énergie, il faut que la chaudière soit éligible au crédit d'impôts
- pour l'étude thermique, il faut que celle-ci soit réalisée par un cabinet agréé.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE qu'un crédit de **5 000 €** sera inscrit au budget 2009 pour ces actions.
- PRECISE que l'aide pour l'étude thermique pourra être cumulée avec 1 des autres aides précitées.

XIV- SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée, il a été amené à signer 2 contrats :

- l'un pour le diagnostic éclairage public,
- l'autre pour la maîtrise d'œuvre du talus du stade.

XV- INFORMATIONS DIVERSES

a) Talus du stade :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite au contrat de maîtrise d'œuvre, une estimation lui a été remise d'un montant de **339 000 €** environ alors qu'il avait été précisé que le Conseil

Municipal avait décidé de fixer un montant de travaux à **100 000 € TTC**. Le dossier devra être repris avec le maître d'oeuvre.

b) Remplacement d'une armoire d'éclairage public RD 157 :

Monsieur le Maire explique que, suite à un accident de la circulation, l'armoire commandant l'éclairage public de la RD 157 a été détruite. Il est proposé son remplacement par une nouvelle armoire permettant des économies d'énergie par variation de la luminosité ; cette armoire est d'un coût plus élevé mais elle permettrait pour l'avenir une économie d'environ 30 % ; Le conseil a décidé d'opter pour ce type de matériel.

c) Diagnostic réseau d'eau :

Le cahier des charges est établi, le dossier suit son cours.

d) Rétrocession sol à la commune :

Monsieur le Maire indique que la rétrocession avec la Sté TENTHOREY du sol et des réseaux des cités est en cours ; l'avis des domaines va être demandé suite à l'établissement du plan de cession.

e) Centre aéré 2009 :

Il aura lieu en partenariat avec les communes d'ARCHES et de POUXEUX ; la session de juillet sera à ELOYES, celle d'août à ARCHES.

f) Visite d'entreprise :

Monsieur le Maire rappelle au conseil la visite prévue de l'entreprise EPILOR.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 25 mn.

Le Maire,

André PIERRAT